

Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre du Réseau européen des inventeurs (European Inventor Network, EIN)

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données ([RRPD](#)) de l'OEB.

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données décrit la façon dont la Direction principale communication de l'OEB ("DP Communication") traite les données à caractère personnel dans le cadre du réseau européen des inventeurs ("EIN"). Si vous êtes finaliste du Prix de l'inventeur européen ou du Young Inventors Prize, vous faites partie de l'EIN et l'OEB conserve et traite vos données personnelles dans le but de promouvoir l'innovation, de mettre en avant la valeur des brevets et de favoriser la coopération entre inventeurs.

Les données à caractère personnel peuvent être intégrées à une base de données de coordonnées partagée en interne entre les services de l'OEB afin qu'ils puissent vous contacter en cas de réunions/d'événements ultérieurs.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Les données à caractère personnel vous concernant ne seront pas transférées à d'autres destinataires en dehors de l'OEB, qui ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat puisse être garanti. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- titre ;
- nom et prénom ;
- adresse électronique ;
- numéro de téléphone portable ;
- préférences, par exemple la façon dont vous souhaitez être contacté(e) ;
- pays ;
- nationalité ;

- langue préférée ;
- raison sociale actuelle de l'entreprise ;
- photo personnelle ;
- CV ;
- données financières, le cas échéant ;
- adresse postale ;
- données relatives à la santé ou autres données personnelles sensibles (que vous jugerez important que l'OEB connaisse dans une situation spécifique)

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la DP Communication agissant en qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont également traitées par les agents de l'OEB qui travaillent dans d'autres unités du département et participent à la gestion des initiatives, des projets ou des activités de la DP 4.1 auxquels il est fait référence dans la présente déclaration.

Les prestataires externes impliqués dans le projet, et en particulier dans l'envoi de courriers électroniques aux participants, peuvent également traiter des données personnelles, ce qui peut inclure l'accès à ces données.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du "besoin de savoir" au personnel de l'OEB travaillant à la DP Communication ainsi qu'à toutes les autres unités organisationnelles qui prennent part au projet.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de services tiers à des fins d'envoi d'informations par courrier électronique et à d'autres fins de soutien, telles que le paiement des frais de transport ou l'enregistrement d'une interview.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées en charge des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication ou l'accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (par ex. contrôle d'accès aux systèmes et au réseau sur la base de rôles, principes du besoin de savoir et du moindre privilège)
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;

- contrôles de la transmission et de la saisie (par ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint. Si des données sont externalisées (p. ex. stockées, consultées et traitées), une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité est effectuée et la déclaration générale suivante peut être incluse dans ce champ :

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, la plupart des prestataires externes soutenant l'OEB s'engagent généralement dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant du cadre juridique de protection des données applicable. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p.ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p.ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p.ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Veillez garder à l'esprit que votre droit à rectification s'applique uniquement à des données factuelles traitées dans le cadre de votre participation à l'EIN. En outre, si nous vous avons demandé votre consentement, veuillez noter que si vous retirez ce consentement, cela n'affectera pas la licéité de tout traitement basé sur votre consentement avant le retrait.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, à l'adresse suivante : pdcomm-dpl@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir le présent [formulaire](#) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai pourra être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, suivant la complexité et le nombre des demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5 RRPD :

a. le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le

responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office, et

d. la personne concernée a explicitement donné son consentement au traitement de données à caractère personnel la concernant pour une ou plusieurs finalités spécifiques. Ceci peut concerner le cas où vous demanderiez à ne pas être contacté pendant un certain temps pour cause de maladie.

Les catégories particulières de données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 11 RRPD.

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Données personnelles : tant que vous faites partie de l'EIN. Vous pouvez demander à ne plus faire partie du réseau en envoyant un courrier électronique au responsable délégué du traitement. Dans ce cas, vos données personnelles seront supprimées dans un délai d'un mois.

Les données personnelles sensibles que vous avez fournies dans un contexte et un délai spécifiques seront supprimées de la base de données de l'OEB conformément à votre demande ou, en l'absence d'une telle indication, seront conservées tant que vous faites partie de l'EIN.

Veuillez noter que cette demande n'affecte la licéité d'aucun traitement qui aurait eu lieu avant l'exercice de vos droits.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement des données à caractère personnel vous concernant, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement à l'adresse PDComm-DPL@epo.org

Vous pouvez également contacter notre responsable de la protection des données à l'adresse DPOexternalusers@epo.org.

Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable délégué du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et le droit d'exercer des voies de recours en vertu de l'article 50 RRPD.